

Présentation du site



Présentation du site

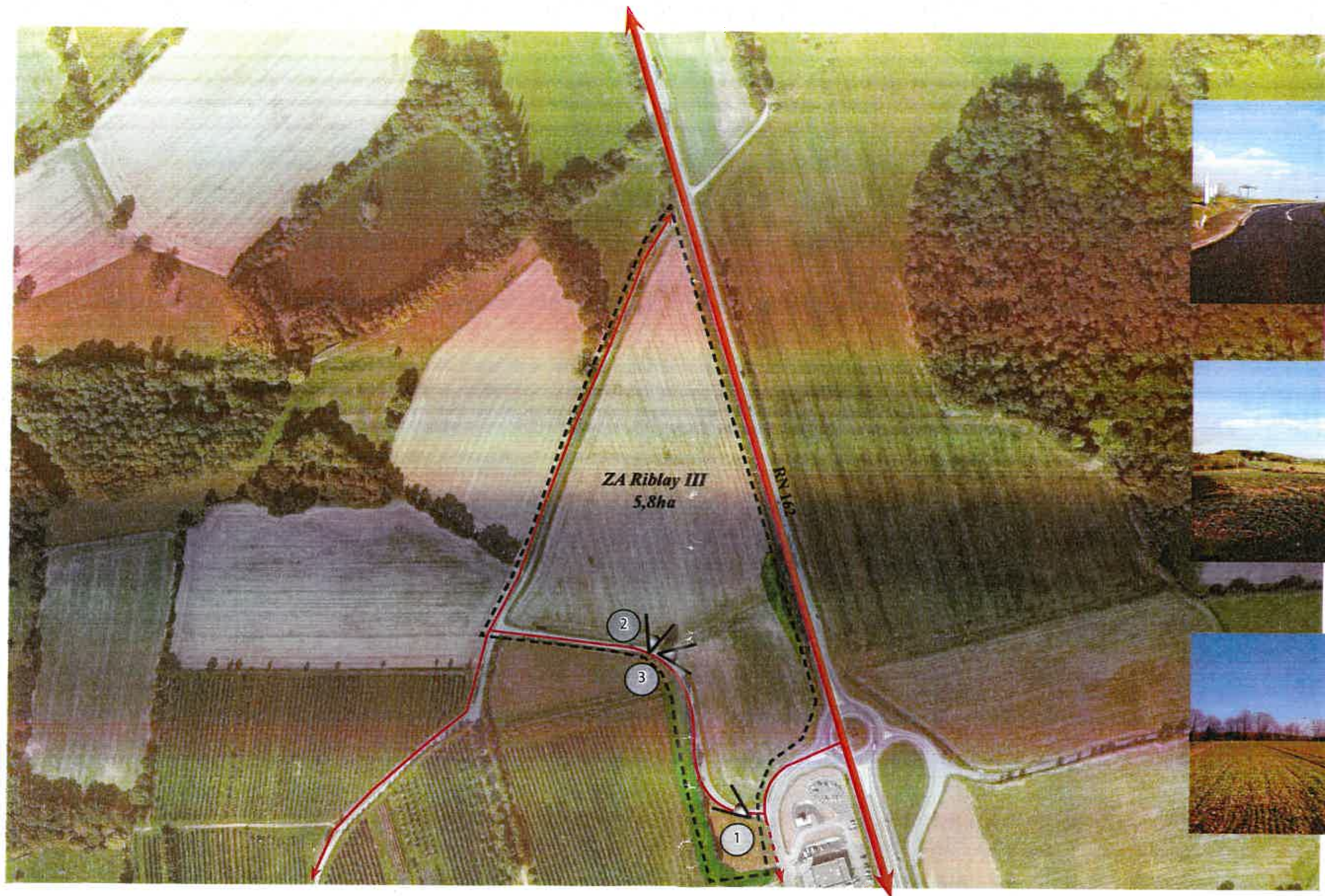


Photo N°01

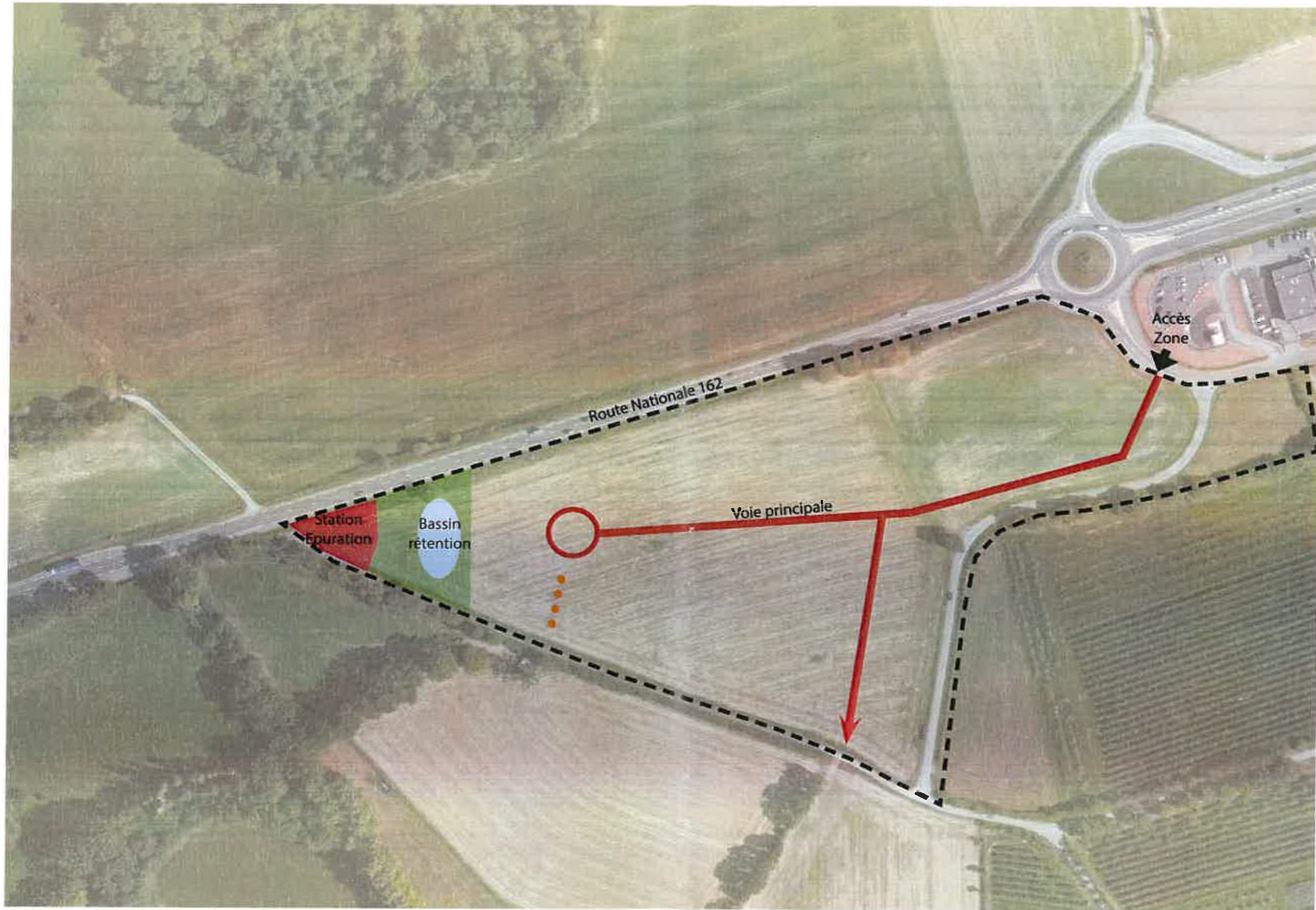


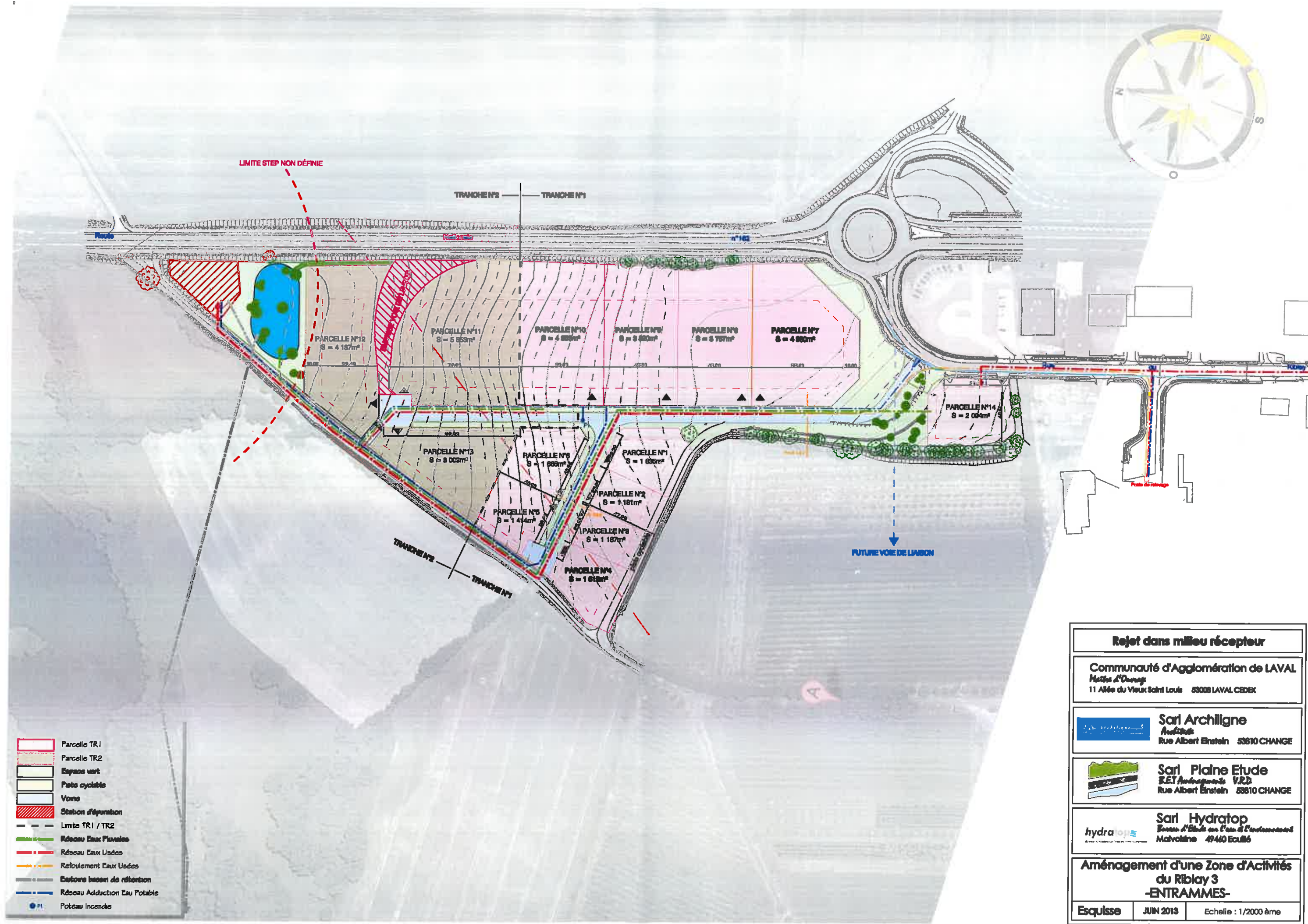
Photo N°02






Photo N°03

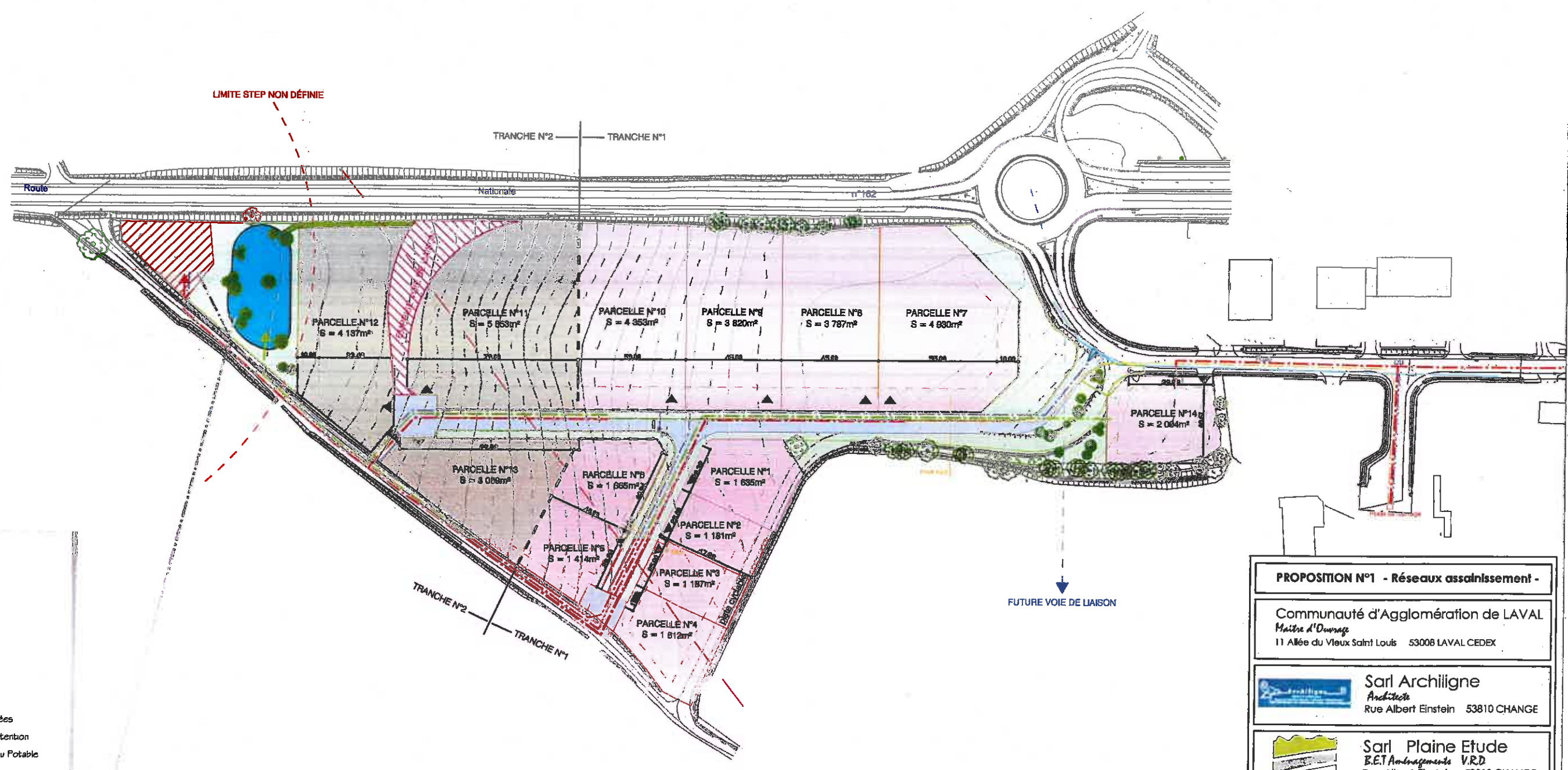






- Parcelle TR.1
- Parcelle TR.2
- Espace vert
- Piste cyclable
- Voie
- Station d'épuration
- Limite TR.1 / TR.2
- Réseau Eaux Pluviales
- Réseau Eaux Usées
- Reboulement Eaux Usées
- Bâtonne bassin de rétention
- Réseau Adduction Eau Potable
- Poteau Incendie

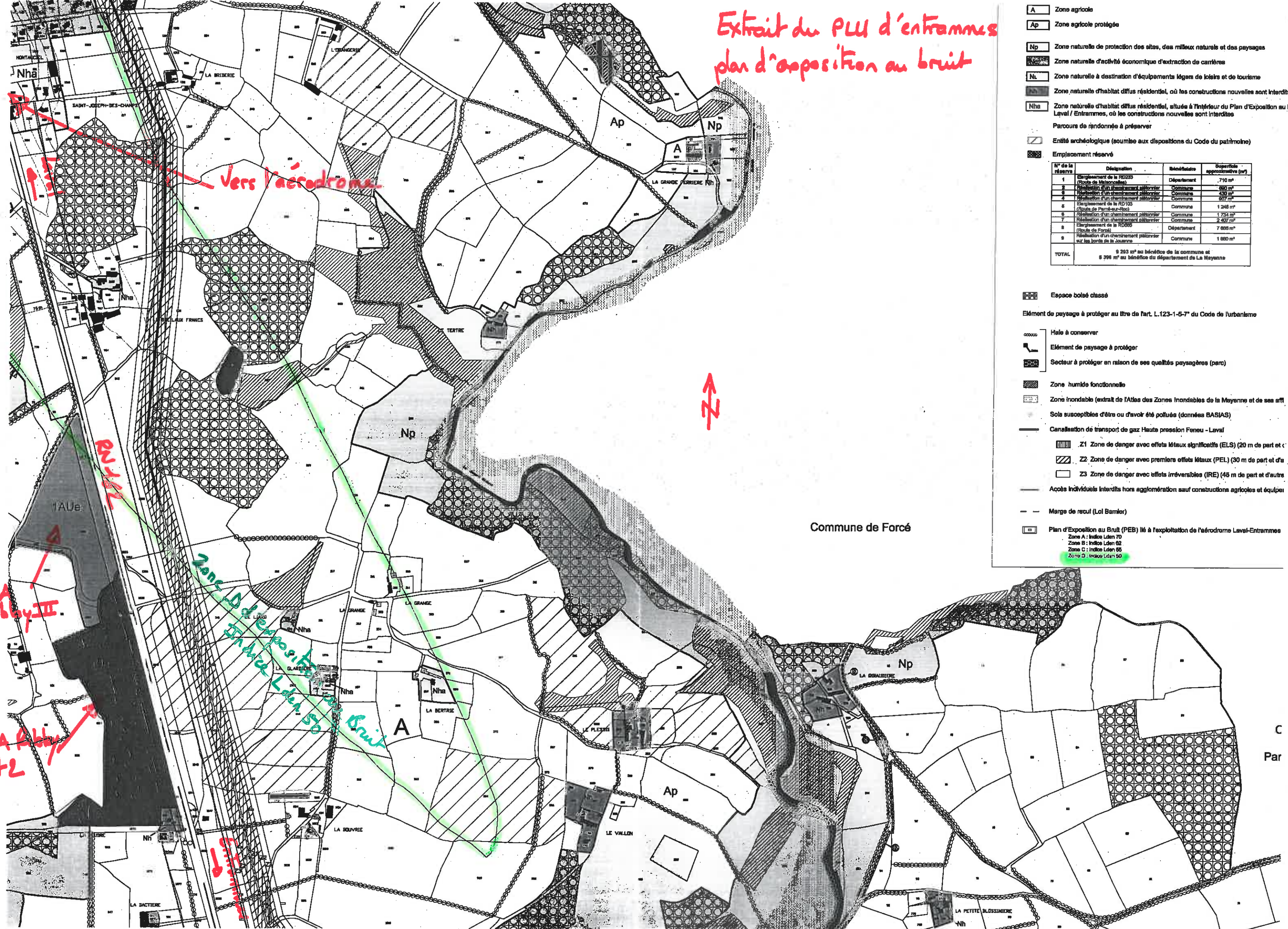
Rejet dans milieu récepteur		
Communauté d'Agglomération de LAVAL <i>Mettes d'Orvray</i> 11 Allée du Vieux Saint Louis 53008 LAVAL CEDEX		
	Sarl Archiligne <i>Architecte</i> Rue Albert Einstein 53810 CHANGE	
	Sarl Plaine Etude <i>R.E.T. Aménagements V.R.D.</i> Rue Albert Einstein 53810 CHANGE	
	Sarl Hydratop <i>Bureau d'Etude en l'eau et l'environnement</i> Malvalaine 49460 Ecuillé	
Aménagement d'une Zone d'Activités du Riblay 3 -ENTRAMMES-		
Esquisse	JUN 2013	Echelle : 1/2000 ème



- Parcelle TR1
- Parcelle TR2
- Espace vert
- Piste cyclable
- Voie
- Station d'épuration
- Limite TR1 / TR2
- Réseau Eaux Pluviales
- Réseau Eaux Usées
- Refoulement Eaux Usées
- Exutoire bassin de rétention
- Réseau Adduction Eau Potable
- Poteau Incendie

PROPOSITION N°1 - Réseaux assainissement -		
Communauté d'Agglomération de LAVAL <i>Maire d'ouvrage</i> 11 Allée du Vieux Saint Louis 53008 LAVAL CEDEX		
	Sarl Archiligne <i>Architecte</i> Rue Albert Einstein 53810 CHANGE	
	Sarl Plaine Etude <i>E.E.T Aménagements V.R.D</i> Rue Albert Einstein 53810 CHANGE	
	Sarl Hydratop <i>Bureau d'Etude sur l'eau et l'environnement</i> Malvoisine 49460 Ecullé	
Aménagement d'une Zone d'Activités du Riblay 3 -ENTRAMMES-		
Esquisse	JUN 2013	Echelle : 1/2000 ème

Extrait du PLU d'Entrammes
plan d'exposition au bruit



- A Zone agricole
- Ap Zone agricole protégée
- Np Zone naturelle de protection des sites, des milieux naturels et des paysages
- Nc Zone naturelle d'activité économique d'extraction de carrières
- Nl Zone naturelle à destination d'équipements légers de loisirs et de tourisme
- Nh Zone naturelle d'habitat diffus résidentiel, où les constructions nouvelles sont interdites
- Nha Zone naturelle d'habitat diffus résidentiel, située à l'intérieur du Plan d'Exposition au Légal / Entrammes, où les constructions nouvelles sont interdites
- Parcours de randonnée à préserver
- Entité archéologique (soumise aux dispositions du Code du patrimoine)
- Emplacement réservé

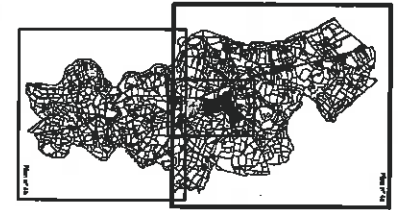
N° de la réserve	Désignation	Bénéficiaire	Superficie approximative (m²)
1	Emplacement de la RD223 (Route de Météocelles)	Département	710 m²
2	Réalisation d'un cheminement piétonnier	Commune	600 m²
3	Réalisation d'un cheminement piétonnier	Commune	450 m²
4	Réalisation d'un cheminement piétonnier	Commune	500 m²
5	Emplacement de la RD100 (Route de Perré-sur-Ros)	Commune	1 246 m²
6	Réalisation d'un cheminement piétonnier	Commune	1 754 m²
7	Réalisation d'un cheminement piétonnier	Commune	2 407 m²
8	Emplacement de la RD605 (Route de Forcé)	Département	7 805 m²
9	Réalisation d'un cheminement piétonnier sur les bords de la Souanne	Commune	1 880 m²
TOTAL	9 293 m² au bénéfice de la commune et 8 306 m² au bénéfice du département de La Mayenne		

- Espace boisé classé
- Élément de paysage à protéger au titre de l'art. L.123-1-5-7° du Code de l'urbanisme
- Hale à conserver
- Élément de paysage à protéger
- Secteur à protéger en raison de ses qualités paysagères (parc)
- Zone humide fonctionnelle
- Zone inondable (extrait de l'Atlas des Zones Inondables de la Mayenne et de ses aff.)
- Sols susceptibles d'être ou d'avoir été pollués (données BASIAS)
- Canalisation de transport de gaz Haute pression Forcé - Laval
- Z1 Zone de danger avec effets météorologiques significatifs (ELS) (20 m de part et d'autre)
- Z2 Zone de danger avec premiers effets météorologiques (PEL) (30 m de part et d'autre)
- Z3 Zone de danger avec effets irréversibles (IRE) (45 m de part et d'autre)
- Accès individuels interdits hors agglomération sauf constructions agricoles et équipements
- Marge de recul (Loi Barrièr)
- Plan d'Exposition au Bruit (PEB) lié à l'exploitation de l'aérodrome Laval-Entrammes
 - Zone A : indice Lden 70
 - Zone B : indice Lden 62
 - Zone C : indice Lden 55
 - Zone D : indice Lden 50

Commune de Forcé

C
Par

COMMUNE D'ENTRAMMES
 DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
 PLAN LOCAL D'URBANISME

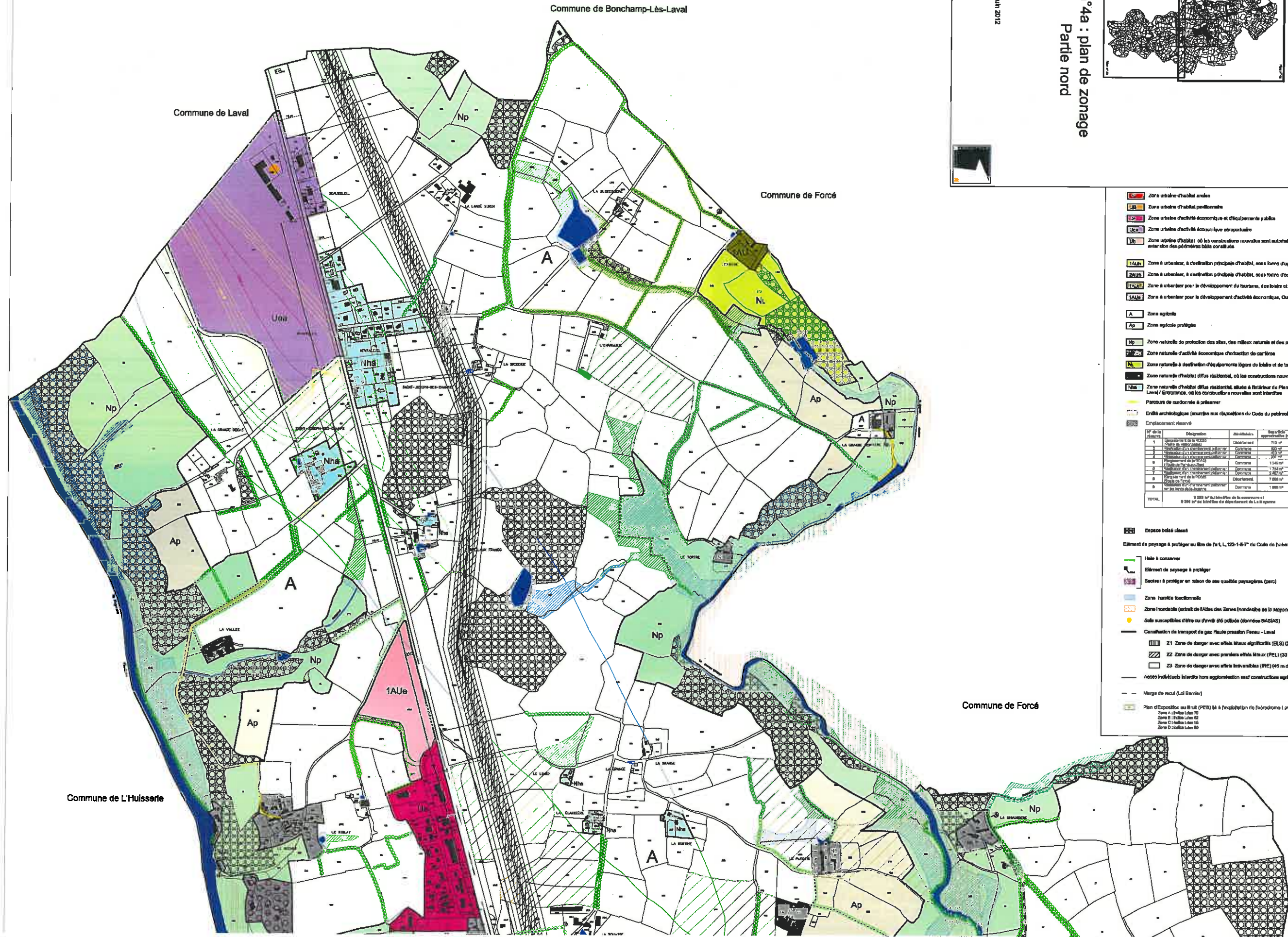


Document n°4a : plan de zonage
 Partie nord

Je suis d'approbation

sur être arrêté à la délibération du 13 Juin 2012

ville de Entrammes
 72100 Entrammes
 02 43 00 00 00



Legende

- Zone urbaine d'habitat ancien
- Zone urbaine d'habitat pavillonnaire
- Zone urbaine d'activités économique et d'équipements publics
- Zone urbaine d'activités économique et d'équipements publics
- Zone urbaine d'habitat où les constructions nouvelles sont autorisées en densification, sans extension des périmètres bâtis existants
- Zone à urbaniser, à destination principale d'habitat, sous forme d'opération groupée. Ouverture immédiate.
- Zone à urbaniser, à destination principale d'habitat, sous forme d'opération groupée. Couverture différée.
- Zone à urbaniser pour le développement du tourisme, des loisirs et des équipements publics. Ouverture immédiate.
- Zone à urbaniser pour le développement d'activités économique. Ouverture immédiate.
- Zone agricole
- Zone agricole protégée
- Zone naturelle de protection des sites, des milieux naturels et des paysages
- Zone naturelle d'activités économique d'extraction de carrières
- Zone naturelle à destination d'équipements légers de loisir et de tourisme
- Zone naturelle d'habitat diffus résidentiel, où les constructions nouvelles sont interdites
- Zone naturelle d'habitat diffus résidentiel, située à l'intérieur du Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport Laval / Entrammes, où les constructions nouvelles sont interdites
- Parcours de randonnée à préserver
- Drailles archéologiques (soumis aux dispositions du Dodo du patrimoine)
- Emplacement réservé

N° de la classe	Désignation	Abbréviature	Superficie approximative (m²)
1	Zone à urbaniser à destination principale d'habitat, sous forme d'opération groupée	1AUe	710 m²
2	Zone à urbaniser à destination principale d'habitat, sous forme d'opération groupée	2AUe	300 m²
3	Zone à urbaniser à destination principale d'habitat, sous forme d'opération groupée	3AUe	300 m²
4	Zone à urbaniser à destination principale d'habitat, sous forme d'opération groupée	4AUe	1 546 m²
5	Zone à urbaniser à destination principale d'habitat, sous forme d'opération groupée	5AUe	1 546 m²
6	Zone à urbaniser à destination principale d'habitat, sous forme d'opération groupée	6AUe	2 000 m²
7	Zone à urbaniser à destination principale d'habitat, sous forme d'opération groupée	7AUe	7 800 m²
8	Zone à urbaniser à destination principale d'habitat, sous forme d'opération groupée	8AUe	1 800 m²
TOTAL			9 230 m² au bénéfice de la commune et 9 294 m² au bénéfice du Département de La Mayenne

Emplacement réservé

Elément de paysage à protéger au titre de l'art, L.123-1-4-7° du Code de l'urbanisme

- Habitat à conserver
- Elément de paysage à protéger
- Secteur à protéger en raison de ses qualités paysagères (perm)
- Zone humide foncière
- Zone inondable (extrémité de l'axe des Zones Inondables de la Mayenne et de ses affluents, et de l'Ouche)
- Sols susceptibles d'être ou d'avoir été pollués (données BASIAS)
- Canalisation de transport de gaz Haute pression Finzeau - Laval
 - Z1 Zone de danger avec effets létaux significatifs (ELS) (20 m de part et d'autre de la canalisation)
 - Z2 Zone de danger avec premiers effets létaux (PEL) (30 m de part et d'autre de la canalisation)
 - Z3 Zone de danger avec effets irréversibles (IRE) (45 m de part et d'autre de la canalisation)
- Accès individuels interdits hors agglomération sans constructions agricoles et équipements d'infrastructures
- Marge de recul (Loi Berré)
- Plan d'Exposition au Bruit (PEB) lié à l'exploitation de l'aéroport Laval-Entrammes
 - Zone A - Indice Lden 70
 - Zone B - Indice Lden 65
 - Zone C - Indice Lden 60
 - Zone D - Indice Lden 55

Commune de L'Huisserie

Commune de Forcé

Commune de Parné-sur-Roc